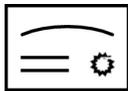


**Comment soumettre votre demande**



**En Ligne : Veuillez transmettre votre demande de permis ou de renouvellement de permis d'agence à :**

[Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés)

(<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>)



**Par La Poste : Faites parvenir votre demande dûment remplie et vos documents à :**

ServiceOntario

Bureau des services de permis d'exercer

C.P. 4500

Kingston (Ontario) K7L 0E1

La présente trousse de demande papier contient les éléments suivants :

- **Instructions** : Les pages 1 à 5 contiennent des conseils pour remplir votre demande en bonne et due forme.
- **Formulaire de demande** : Les pages 6 à 11 contiennent le formulaire de demande de permis pour une agence d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés - sociétés par actions.
- **Formulaire de renseignements sur la vérification des antécédents, déclaration et consentement** : Les pages 12 à 16 doivent être remplies pour chaque dirigeant et/ou administrateur.
- **Liste de vérification** : La page 11 contient une liste de vérification permettant de vous assurer que votre trousse de demande est dûment remplie et prête à être soumise.

**Instructions et documentation à l'appui**

Une société par actions est une entité juridique distincte de ses propriétaires. Une société par actions est une entreprise qui est autorisée à vendre les services suivants :

- **Agent de sécurité** : Une personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à assurer la garde ou à effectuer des rondes de surveillance afin de protéger des personnes ou des biens.
- **Enquêteur privé** : Une personne qui accomplit un travail rémunéré consistant principalement à mener des enquêtes afin de fournir des renseignements.
- **Agent de sécurité et enquêteur privé (permis double)** : Une personne peut détenir à la fois un permis d'agent de sécurité et un permis d'enquêteur privé. Cependant, elle ne peut pas travailler à la fois comme agent de sécurité et enquêteur privé au même moment.

**Pour remplir la présente demande, vous devez :**

- être un représentant autorisé de la société;
- remplir tous les champs applicables aux pages 6 à 16.

**Vous devrez fournir les renseignements suivants :**

- Nom légal (tel qu'il figure dans les statuts constitutifs)
- Statuts constitutifs (y compris une liste de tous les dirigeants/administrateurs actifs)
- Numéro de la société par actions (tel qu'il figure dans les statuts constitutifs)
- Nom commercial (si différent du nom légal)

- Document d'enregistrement du nom commercial (requis lorsque le nom est différent du nom légal ou si l'entité commerciale est constituée en société dans une autre province ou un autre territoire)
- Numéro d'entreprise fédéral (BN9) (le cas échéant)
- Adresse du siège social de l'agence
- Adresse postale en Ontario (si différente de l'adresse du siège social de l'agence ou si le siège social de l'agence est situé à l'extérieur de l'Ontario)
- Numéro de téléphone de l'entreprise
- Adresse de courriel (pour recevoir un avis lorsque la demande est terminée ou pour recevoir d'autres mises à jour et correspondances concernant la demande)
- Adresse de la succursale de l'agence et coordonnées du directeur (le cas échéant, pour chaque succursale)
- Photographies des uniformes et des véhicules identifiés de l'agence.
  - **Nouvelles demandes de permis d'agences d'agents de sécurité et de permis double (agents de sécurité et enquêteurs privés)** : Les photos doivent être soumises au moment de la demande et peuvent être des prototypes.
  - **Demandes de renouvellement de permis d'agences d'agents de sécurité et de permis double** : Elles doivent être soumises si les photos actuellement au dossier sont des prototypes et/ou si des modifications ont été apportées aux uniformes et/ou aux véhicules identifiés de l'agence. Les prototypes ne seront pas acceptés lors du renouvellement.
  - **Exemption d'uniforme** : Si l'agence demande à être exemptée de l'uniforme, une lettre expliquant la raison de l'exemption doit être fournie avec la demande de permis. Conformément au paragraphe 35(3) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, les agences ne peuvent demander une exemption que si elles fournissent l'un des services suivants ou les deux :
    - Services de garde du corps
    - Services de prévention des sinistres dans les environnements industriels, commerciaux, résidentiels ou de vente au détail
- Un certificat d'assurance responsabilité civile générale valide
  - **Toutes les nouvelles demandes de permis d'agence** : Il n'est pas nécessaire de présenter un certificat d'assurance responsabilité civile générale valide au moment de la demande, à moins que vous ne le souhaitiez. On vous demandera de soumettre un certificat d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 000 000 \$ par sinistre lorsque la demande passera à l'étape suivante du processus de demande. Afin d'éviter les retards imprévus, il serait avisé d'entamer cette démarche auprès de votre assureur à l'avance.
  - **Toutes les demandes de renouvellement de permis d'agence** : Il faut soumettre un certificat d'assurance responsabilité civile générale valide d'au moins 2 000 000 \$ par sinistre au moment de la demande, si le certificat au dossier n'est plus valide ou si des modifications ont été apportées à l'assurance.
- Une copie du permis d'armes à feu pour entreprises (le cas échéant)
- Les documents suivants doivent être soumis avec la demande pour **chaque dirigeant et/ou administrateur** :
  - Pages 12-16 - Formulaire de renseignements sur la vérification des antécédents, déclaration et consentement.
  - La **copie originale** de la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ), conformément à l'alinéa 11(2) (c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*. La VCJAJ doit avoir été émise au cours des six (6) derniers mois/ne doit pas dater de plus de six (6) mois à compter de la date à laquelle vous soumettez la demande de l'agence.

- Une VCJAJ comprend :
  - Les condamnations criminelles pertinentes.
  - Les déclarations de culpabilité aux termes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* du gouvernement fédéral.
  - Les absolutions inconditionnelles et conditionnelles.
  - Les accusations en instance, mandats d'arrestation et certaines ordonnances judiciaires.
  - En Ontario, vous pouvez demander une VCJAJ auprès des instances suivantes :
    - Service de police municipal
    - Service de police d'une Première Nation
    - Police provinciale de l'Ontario
  - **Les VCJAJ provenant d'un tiers fournisseur ne seront pas acceptées.**
  - Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'obtenir une VCJAJ, veuillez consulter : [Vérification de dossiers de police | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police) (<https://www.ontario.ca/fr/page/verifications-de-dossiers-de-police>).
- Des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables délivrées par le gouvernement indiquées à la page 5 (Annexe A : Pièces d'identité acceptables). Les pièces d'identité doivent être valides (non expirées, suspendues ou révoquées) au moment de la demande.
  - Une (1) pièce d'identité doit prouver l'identité de la personne; elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance.
  - Une (1) pièce d'identité doit prouver que la personne est admissible à travailler au Canada; elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique et sa date de naissance.
- **Pour toutes les demandes de renouvellement de permis d'agence** : Si des administrateurs et/ou des dirigeants sont ajoutés ou retirés, le formulaire « Avis de changement au sein des dirigeants, des administrateurs ou des associés » doit être rempli et soumis avec la demande, accompagné des documents à l'appui (les documents dépendront de la juridiction dans laquelle votre société est inscrite).
  - Pour accéder au formulaire « Avis de changement au sein des dirigeants, des administrateurs ou des associés », veuillez consulter : [Avis de changement au sein des dirigeants, des administrateurs ou des associés d'une entreprise qui fournit des services d'agent de sécurité et/ou d'enquêteur privé](https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/026-0173) (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/026-0173>)
- Pour consulter les exigences pour les agences, veuillez consulter : [Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](http://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés) (<http://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>).
- **Numéro de permis des Services privés de sécurité et d'enquête (SPSE) de l'Ontario** : La société aura ce numéro si elle est actuellement titulaire d'un permis pour une agence d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés de l'Ontario ou si elle a déjà été titulaire d'un tel permis et qu'elle fait une demande de renouvellement de permis.
- Le paiement doit être effectué par traite bancaire, chèque certifié ou mandat-poste à l'ordre du « **ministre des Finances** ».

**Conseil** : Remplissez la demande à l'encre **noire** ou **bleu foncé**; si vous faites une erreur, barrez le texte. Inscrivez la correction à côté de l'erreur et **apposez vos initiales**.

## Déclaration d'infractions de la société par actions

Pour la présente demande, l'entité commerciale doit répondre à la question suivante :

« L'entité commerciale fait-elle l'objet de condamnations pour lesquelles elle n'a pas obtenu de pardon/suspension de casier et/ou de déclarations de culpabilité et/ou d'accusations en instance (non résolues) pour des infractions en vertu de lois en vigueur dans un pays, un État, une province ou un territoire? ».

Si la réponse est **oui**, vous devez les déclarer dans les champs prévus à cet effet à la page 9. Ajoutez une autre feuille si vous manquez d'espace.

### Voici des exemples de ce que vous devez déclarer à la page 9 :

- Toutes les condamnations criminelles pour lesquelles l'entité commerciale n'a pas obtenu de pardon ou de suspension de casier (toute juridiction).
- Toutes les déclarations de culpabilité pour infractions criminelles donnant lieu à une absolution conditionnelle ou inconditionnelle (toute juridiction).
- Toutes les accusations criminelles en instance/en suspens contre l'entité commerciale non encore résolues (toute juridiction).
- Condamnations et/ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales (p. ex., infractions à la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*) émises dans une province ou un territoire du Canada.
- Amendes impayées pour des infractions provinciales dans une province ou un territoire du Canada.

**Remarque :** « **Toute juridiction** » s'entend en vertu des lois de tout pays, État, province ou territoire, et non seulement en vertu des lois de l'Ontario et du Canada.

### Voici des exemples de ce que vous n'êtes pas tenu de déclarer à la page 9 :

- Des condamnations pour lesquelles l'entité commerciale a obtenu un pardon ou une suspension de casier.

## Déclaration de consentement à la divulgation de renseignements

Assurez-vous d'avoir lu et compris tout ce qui se trouve dans cette section. **Écrivez votre nom en lettres moulées, signez et datez** le formulaire de demande (la date doit être dans les 90 jours de la soumission de votre demande). Les demandes qui ne sont pas signées et datées ne seront pas traitées.

## Options de paiement

### Coût :

- **700,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés
- **1400,00 \$** pour un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (permis double)

### Modes de paiement acceptés :

Si la demande est envoyée par la poste, tous les paiements doivent être libellés à l'ordre du « **ministre des Finances** ».

Modes de paiement acceptés par la poste:  traite bancaire  chèque certifié  mandat-poste

### Nous n'acceptons pas l'argent comptant ni les chèques personnels comme paiement pour les demandes.

- Une fois le paiement reçu, il n'est **pas remboursable**. Cela comprend les paiements des demandes refusées pour cause d'inadmissibilité, retournées ou retirées.

**Remarque :** Si une demande est retournée au demandeur en raison d'erreurs ou de renseignements incomplets, celui-ci dispose de 90 jours civils pour répondre. Si les renseignements exigés ne sont pas transmis à Service Ontario dans les 90 jours civils, la demande est jugée fermée et le paiement est retenu. Si les renseignements sont transmis **après** les 90 jours civils prescrits, le demandeur doit soumettre une nouvelle demande ainsi que le paiement prévu.

## Annexe A : Pièces d'identité acceptables

Si le nom d'un dirigeant ou d'un administrateur a changé et qu'il diffère de celui indiqué sur les pièces d'identité que vous fournissez, vous devez inclure un certificat de changement de nom émis par le gouvernement.

**Important :** Des photocopies lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables délivrées par le gouvernement et figurant dans la liste des « pièces d'identité acceptables » ci-dessous doivent être fournies **pour tous les dirigeants et/ou administrateurs**. Vous ne pouvez pas soumettre une (1) seule pièce d'identité même si celle-ci répond à toutes les exigences.

### Liste 1 :

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui prouve l'identité de la personne (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance).

- Tout permis de conduire valide
- Tout passeport valide (montrant la page avec photo et signature)
- Carte-photo de l'Ontario
- Carte d'identité du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (émise au cours des cinq (5) dernières années - recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Document de voyage canadien
- Document de demandeur d'asile (avec photo)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte d'identité provinciale avec photo (recto verso)

### Liste 2 :

Choisissez une (1) pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement qui confirme l'admissibilité de la personne à travailler au Canada (elle doit inclure son prénom et nom de famille ou nom unique et sa date de naissance).

- Certificat de naissance canadien
- Déclaration de naissance vivante (certifié)
- Certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Carte de citoyenneté canadienne (recto verso)
- Passeport canadien (page avec photo et signature)
- Carte de résident permanent (recto verso)
- Confirmation de résidence permanente
- Certificat de naturalisation (délivré avant le 1er janvier 1974)
- Permis de travail ou permis d'étude valide
- Fiche d'établissement (IMM1000)
- Certificat de statut d'Indien (recto verso)
- Carte de service du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN) (recto verso)
- Carte des Forces canadiennes du ministère de la Défense nationale du Canada (MDN)
- Vérification de statut d'immigrant permanent
- Certification de conservation de la citoyenneté
- Document de vérification de statut
- Carte d'identité d'immigrant canadien (IMM183)

Si un dirigeant ou un administrateur ne possède pas de pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement, veuillez communiquer avec InfoCentre ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454 pour déterminer la validité d'autres types de pièces d'identité. Vous pouvez également visiter : [Permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé \(individuel\) | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel#admissibilit%C3%A9) (<https://www.ontario.ca/fr/page/permis-dagent-de-securite-ou-denqueteur-prive-individuel#admissibilit%C3%A9>) pour obtenir de plus amples renseignements sur les pièces d'identité.

**Important :** La carte Santé et la carte d'assurance sociale ne sont pas des documents d'identification acceptables.



Les demandes qui ne sont pas remplies correctement seront retournées.

### Renseignements sur l'agence

Sélectionnez le type de permis visé par la demande (sélectionnez-en un) :

Si vous renouvelez votre permis, souhaitez-vous changer votre type de permis?  Oui  Non

Permis d'agence d'agents de sécurité (700 \$)

Permis d'agence d'enquêteurs privés (700 \$)

Permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (permis double) (1400\$)

**Veillez fournir les renseignements suivants :**

Nom légal (tel qu'il figure dans les statuts constitutifs)

Nom commercial (si différent du nom légal)

Numéro de la société par actions

La société possède-t-elle un numéro d'entreprise fédéral (BN9) (numéro à 9 chiffres)?

Oui  Non

Si **oui**, indiquez le numéro BN9

**Agence demandant un renouvellement, veuillez fournir :**

Numéro de permis des SPSE de l'Ontario

### Adresse du siège social de l'agence

**Remarque :** Les adresses de case postale ne sont pas acceptées.

N° de bureau/app	Adresse civique	Route rurale
Ville/localité/municipalité	Province/territoire/État	Code postal/code zip
Pays		
Numéro de téléphone de l'entreprise		Adresse de courriel

**Le siège social de l'agence est situé dans :**

un bâtiment ou un local commercial similaire **ou**  une résidence privée

## Adresse postale en Ontario

**Remarque** : à remplir uniquement si elle diffère de l'adresse du siège social de l'agence.

N° de bureau/app	Adresse civique			C.P.
Ville/localité/municipalité		Code postal	Province	Pays

## Adresse de la succursale de l'agence et coordonnées du directeur

**Remarque** : Les adresses de case postale ne sont pas acceptées.

### Adresse de la succursale en Ontario

**Remarque** : joignez des feuilles supplémentaires si vous avez plusieurs succursales.

N° de bureau/app	Adresse civique			
Ville/localité/municipalité		Code postal	Province	Pays

### Le siège social de l'agence est situé dans :

un bâtiment ou un local commercial similaire **ou**  une résidence privée

### Coordonnées du directeur de la succursale

Nom de famille/nom unique du directeur

Prénom du directeur	Numéro de téléphone de l'entreprise
---------------------	-------------------------------------

Adresse de courriel

## Renseignements supplémentaires

**L'agence utilisera-t-elle l'un ou l'autre des éléments suivants** (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- Uniformes (des photographies en couleurs du devant et de l'arrière de toutes les parties de l'uniforme sont requises), **et/ou**
- Exemption d'uniforme
- S'il s'agit d'une nouvelle demande de la part de l'agence d'être exemptée de l'uniforme, une lettre expliquant la raison de l'exemption doit être fournie. Les agences ne peuvent demander une exemption d'uniforme que si elles fournissent des services de garde du corps et/ou de prévention des pertes.
  - Si l'agence a déjà été approuvée pour une exemption, vous devez cocher cette case pour confirmer que vous n'utilisez pas d'uniformes dans le but de fournir des services de garde du corps et/ou de prévention des pertes.
- Véhicules identifiés (des photographies en couleurs des quatre côtés des véhicules identifiés sont requises)
- Armes à feu (une copie d'un permis d'armes à feu pour entreprises valide est requise)
- Matraques
- Menottes
- Chiens de garde

## Renseignements sur la société

Veillez répondre à toutes les questions de cette section.

1. L'entité commerciale a-t-elle déjà été inscrite ou autorisée à vendre des services d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés en Ontario?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez indiquer le ou les noms et le ou les numéros de permis de l'agence :

2. Est-ce que d'autres personnes, mis à part un ou des dirigeants et un ou des administrateurs de l'entité commerciale, ont ou pourraient avoir un intérêt financier ou autre dans l'entreprise?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

3. Est-ce que d'autres personnes, mis à part un ou des dirigeants et un ou des administrateurs de l'entité commerciale, ont exercé ou pourraient exercer un contrôle sur l'entreprise directement ou indirectement?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

4. Est-ce que d'autres personnes, mis à part un ou des dirigeants et un ou des administrateurs de l'entité commerciale, ont fourni un financement ou pourraient fournir un financement directement ou indirectement à l'entreprise?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

5. L'entité commerciale a-t-elle déclaré faillite au cours des cinq (5) dernières années ou est-elle en train de le faire?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

6. Un jugement d'un tribunal (c'est-à-dire, un tribunal civil ou la Cour des petites créances) a-t-il été rendu contre l'entité commerciale?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

## Déclaration des condamnations et des accusations en instance pour une agence

L'entité commerciale fait-elle l'objet de condamnations pour lesquelles elle n'a pas obtenu de pardon ou de suspension de casier et/ou de déclarations de culpabilité et/ou d'accusations en instance (non résolues) pour des infractions en vertu de lois en vigueur dans un pays, un État, une province ou un territoire?

Oui     Non

**Si oui, déclarez les condamnations, les déclarations de culpabilité et/ou les accusations en instance dans le tableau ci-dessous. Ajoutez une autre feuille si vous manquez d'espace.**

- **Important** : Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous omettez d'indiquer le mois et l'année, votre demande sera considérée comme incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous ne vous souvenez plus de la date exacte de l'infraction, veuillez répondre du mieux que vous pouvez.
- **Ne déclarez pas** des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier.

L'entité commerciale a-t-elle reçu des amendes pour des infractions provinciales qui demeurent impayées à la date de la présente demande?

Oui     Non

Infraction	Date (mm/aaaa)	Ville, province/territoire/État	Pays	Service de police	Statut/Résultat

## Déclaration des condamnations et des accusations en instance pour une agence

L'entité commerciale consent à ce que le registrateur, ou toute personne autorisée par le registrateur et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), recueille des renseignements sur toute affaire relative à l'ensemble des condamnations et/ou déclarations de culpabilité pour des infractions à une loi du Canada jusqu'à la date de la déclaration pour lesquelles un pardon ou une suspension du casier judiciaire en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) n'a pas été délivré ou accordé, l'ensemble des condamnations et/ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, l'ensemble des amendes pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration, l'ensemble des condamnations pour des infractions criminelles en vertu des lois d'autres juridictions pour lesquelles un pardon n'a pas été délivré ou accordé, toutes les accusations pour de présumées infractions à une loi du Canada qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration et l'ensemble des accusations pour de présumées infractions criminelles aux lois d'une autre juridiction qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration et cela comprend les vérifications des dossiers financiers/de crédit en cours.

L'entité commerciale consent à ce que soient entièrement divulgués à la DSPSE par un service de police, un employeur, une organisation, une entreprise ou une personne à qui une copie signée, une photocopie ou une télécopie de ce consentement est remise, des renseignements, avis, rapports, dossiers, documents ou copies de ceux-ci, sous toute forme demandée. Ces renseignements peuvent inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- **Dossiers de police et historique de l'implication policière, notamment les rapports et condamnations fédéraux et provinciaux, les incidents locaux et les renseignements.**
- **Renseignements financiers, y compris les vérifications de l'agence d'évaluation du crédit et des banques.**

L'entité commerciale comprend que tous les renseignements obtenus pendant cette vérification des antécédents peuvent être divulgués par le registrateur, ou toute personne autorisée par celui-ci, afin de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis d'agence d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés.

L'entité commerciale est pleinement consciente des droits et responsabilités d'un demandeur et d'un détenteur de permis en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

### Signature de la décharge de responsabilité

Par la présente, l'entité commerciale libère et décharge à jamais Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario de tous recours, réclamations et demandes pour dommages et perte ou blessure quels qu'ils soient que l'entité commerciale pourrait subir à la suite de la divulgation de ses renseignements dans le cadre du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit sciemment de faux renseignements dans une demande en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et peut se voir refuser un permis ou sa demande de permis.

---

Nom du représentant autorisé de l'agence

---

Signature du représentant autorisé de l'agence

Date (mm/jj/aaaa)

---

Ces renseignements sont recueillis conformément à l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* pour la délivrance d'un permis en vertu de la Loi. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec InfoCentre ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454.

## Paiement

**Type de paiement (payable au « ministre des Finances ») :**

- Traite bancaire
- Chèque certifié
- Mandat-poste

**Montant du paiement (sélectionnez-en un) :**

- 700,00 \$ pour un permis d'agence d'agents de sécurité ou d'enquêteurs privés**
- 1400,00 \$ pour un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés (permis double)**

## Liste de contrôle

**Avant de poster votre demande, avez-vous fait ce qui suit :**

- Remplir tous les champs applicables aux pages 6 à 16.
- Nouvelles demandes de permis d'agences d'agents de sécurité et de permis double** : Fournir des photographies en couleurs des uniformes (avant et arrière) et des véhicules identifiés (les quatre côtés). Les photographies peuvent être des prototypes.
- Demandes de renouvellement de permis d'agences d'agents de sécurité et de permis double** : Fournir des photographies en couleurs des uniformes (avant et arrière) et des véhicules identifiés (les quatre côtés) si les photos actuellement au dossier sont des prototypes et/ou si des modifications ont été apportées aux uniformes et/ou aux véhicules identifiés. Les prototypes ne seront pas acceptés lors du renouvellement.
- Toutes les nouvelles demandes de permis d'agence** : Fournir une copie des statuts constitutifs, y compris une liste de tous les dirigeants et/ou administrateurs de la société.
- Fournir un document d'enregistrement du nom commercial valide si le nom commercial de la société est différent de son nom légal ou si la société est constituée dans une autre province ou un autre territoire.
- Fournir un certificat d'assurance responsabilité civile générale valide d'au moins 2 000 000 \$ par sinistre.

**Toutes les nouvelles demandes de permis d'agence** : Il n'est pas nécessaire de soumettre un certificat de responsabilité civile générale au moment de la demande. On vous demandera d'en fournir une copie plus loin dans le processus de demande. Vous devez fournir la preuve d'assurance sur demande pour que la demande soit complète.

- Fournir une adresse postale en Ontario.
- Fournir un formulaire « Avis de changement au sein des dirigeants, des administrateurs ou des associés » pour les agences demandant le renouvellement du permis et qui ont ajouté ou supprimé des dirigeants et/ou des administrateurs.
- Le paiement (par traite bancaire, chèque certifié ou mandat-poste ou bancaire à l'ordre du « ministre des Finances »).

**Pour chaque dirigeant et/ou administrateur :**

- Remplir un formulaire de renseignements sur la vérification des antécédents, déclaration et consentement.
- Fournir la **copie originale** de la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) délivrée au cours des six (6) derniers mois.
- Fournir des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables.

**Veillez envoyer votre demande dûment remplie à :**

ServiceOntario  
Bureau des services de permis d'exercer  
C.P. 4500  
Kingston (Ontario) K7L 0E1

## Renseignements sur la vérification des antécédents, déclaration et consentement (pour les cadres d'agences d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés)

### Instructions et documentation à l'appui

Chaque cadre supérieur (dirigeant, administrateur, associé ou propriétaire unique) d'une agence nouvelle ou existante doit remplir le présent formulaire.

Chaque cadre supérieur de l'agence est tenu de :

- Remplir et signer le présent formulaire.
- Inclure des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité différentes acceptables délivrées par le gouvernement.
  - Une (1) pièce d'identité délivrée par le gouvernement doit prouver l'identité de la personne et inclure son prénom et nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance.
  - Une (1) pièce d'identité doit prouver que la personne est admissible à travailler au Canada.
  - Important : Deux (2) pièces d'identité différentes délivrées par le gouvernement doivent être fournies. Une (1) seule pièce d'identité, même si elle remplit toutes les exigences, ne sera pas acceptée.
- Fournir la **copie originale** de sa vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) délivrée au cours des six (6) derniers mois.

### Renseignements sur l'agence

Fournissez les renseignements suivants :

Numéro de permis des SPSE de l'Ontario (pour un permis existant)

Nom légal

Nom commercial (si différent du nom légal)

### Renseignements sur les cadres de l'agence

**Important : Vos nom et prénom, ou nom unique, doivent correspondre sur les deux (2) pièces d'identité délivrées par le gouvernement que vous joignez à la présente demande de permis.**

Avez-vous un nom unique? Si oui, saisissez votre nom dans le champ Nom de famille/nom unique ci-dessous.

Oui  Non

Nom de famille/Nom unique

Prénom

Autres(s) prénom(s)

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Poste (dirigeant, administrateur, associé, propriétaire unique)

## Adresse résidentielle

**Remarque** : Les adresses de case postale ne sont pas acceptées.

N° de bureau/app	Adresse civique	Route rurale
Ville/localité/municipalité	Province/territoire/État	Code postal/code zip
Pays		
Numéro de téléphone principal		Numéro de téléphone secondaire
Adresse de courriel		

## Vérification du casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ)

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les cadres d'agences doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Avez-vous inclus la copie originale de votre VCJAJ délivrée au cours des six (6) derniers mois?

Oui  Non

## Déclaration d'infractions

**Important** : Si vous avez été **condamné** pour l'une ou l'autre des infractions énumérées à l'**Annexe A : Règlement sur le droit à un permis – casier judiciaire vierge**, vous n'êtes **pas admissible** à détenir un permis à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier.

Votre VCJAJ contient-elle des condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier et/ou des déclarations de culpabilité ou des accusations en instance non résolues?

### Exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier
- Déclarations de culpabilité (y compris les infractions pour lesquelles vous avez reçu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle)
- Accusations criminelles en instance/en suspens (non résolues)

Oui  Non

Avez-vous des condamnations, déclarations de culpabilité et/ou accusations en instance (non résolues) pour des infractions en vertu des lois de tout pays ou État?

### Exemples de ce que vous devez déclarer :

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon (à l'extérieur du pays)
- Accusations criminelles en instance/en suspens (non résolues) (à l'extérieur du pays)
- **Remarque** : Extérieur du pays s'entend d'un pays ou État en dehors du Canada

Oui  Non

Avez-vous des condamnations et/ou des déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction commise en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada et/ou des amendes imposées pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration?

**Exemples de ce que vous devez déclarer :**

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au *Code de la route*) émises par une province ou un territoire au Canada
- Amendes reliées à des infractions provinciales qui sont impayées

Oui     Non

**Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions qui précèdent, veuillez déclarer dans le tableau ci-dessous les infractions, déclarations de culpabilité et/ou accusations en instance qui ne figurent pas dans votre VCJAJ. Ajoutez une autre feuille si vous manquez d'espace.**

- **Important :** Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous omettez d'indiquer le mois et l'année, votre demande sera considérée comme incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous ne vous souvenez plus de la date exacte de l'infraction, veuillez répondre du mieux que vous pouvez.
- **Ne déclarez pas** des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ou encore des condamnations et/ou des déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand vous étiez adolescent comme il est défini aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Infraction	Date (mm/aaaa)	Ville, province/territoire/État	Pays	Service de police	Statut/Résultat

## Renseignements supplémentaires

**Veillez répondre à toutes les questions de cette section.**

Avez-vous déjà détenu un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé en Ontario?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir le numéro de permis :

Avez-vous déjà utilisé et/ou exploité une agence d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés sous un nom différent de celui qui est indiqué dans la demande que vous soumettez?

Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer le ou les noms et le ou les numéros de permis de l'agence :

Est-ce qu'autres personnes, mis à part un membre de l'entité commerciale, ont ou pourraient avoir un intérêt financier ou autre dans l'entreprise?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir les détails :

Avez-vous déclaré faillite au cours des cinq (5) dernières années ou êtes-vous en train de le faire?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir les détails :

Avez-vous déjà été propriétaire, associé, dirigeant ou administrateur d'une entreprise qui a déclaré faillite ou est actuellement en train de le faire?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir les détails :

Avez-vous l'autorisation de travailler au Canada?

Oui  Non

## Déclaration de consentement à la divulgation de renseignements

Je consens à ce que le registrateur, ou toute personne autorisée par le registrateur et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), recueille des renseignements sur toute affaire relative à l'ensemble des condamnations et/ou déclarations de culpabilité pour des infractions à une loi du Canada jusqu'à la date de la déclaration pour lesquelles un pardon ou une suspension du casier judiciaire en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) n'a pas été délivré ou accordé, l'ensemble des condamnations et/ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, l'ensemble des amendes pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration, l'ensemble des condamnations pour des infractions criminelles en vertu des lois d'autres juridictions pour lesquelles un pardon n'a pas été délivré ou accordé, toutes les accusations pour de présumées infractions à une loi du Canada qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration et l'ensemble des accusations pour de présumées infractions criminelles aux lois d'une autre juridiction qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration.

Ce consentement est accordé conformément à l'alinéa 42(1)(b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Je consens à ce que soient entièrement divulgués à la DSPSE par un service de police, un employeur, une organisation, une entreprise ou une personne à qui une copie signée, une photocopie ou une télécopie de ce consentement est remise, des renseignements, avis, rapports, dossiers, documents ou copies de ceux-ci, sous toute forme demandée. Ces renseignements peuvent inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- Dossiers de police et historique de l'implication policière, notamment les rapports et condamnations fédéraux et provinciaux, les incidents locaux et les renseignements.
- Renseignements financiers, y compris les vérifications de l'agence d'évaluation du crédit et des banques.

Je comprends que tous les renseignements obtenus pendant cette vérification des antécédents peuvent être divulgués par le registrateur, ou toute personne autorisée par celui-ci, afin de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis d'agence d'agents de sécurité et/ou d'enquêteurs privés.

Je consens à ce que les autorités enquêtent sur mon statut d'immigration au Canada et à ce que les services d'immigration divulguent les résultats d'une enquête au registrateur ou à toute personne autorisée par celui-ci.

Je suis pleinement conscient de mes droits et responsabilités en tant que détenteur de permis en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

### Signature de la décharge de responsabilité

Par la présente, je libère et décharge à jamais Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario de tous recours, réclamations et demandes pour dommages et perte ou blessure quels qu'ils soient que je pourrais subir à la suite de la divulgation de mes renseignements dans le cadre du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit sciemment de faux renseignements dans une demande en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et peut se voir refuser un permis ou sa demande de permis.

Nom de famille/Nom unique

Prénom	Autres(s) prénom(s)
Signature	Date (mm/jj/aaaa)

Ces renseignements sont recueillis conformément à l'article 11 de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* pour la délivrance d'un permis en vertu de la Loi. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec InfoCentre ServiceOntario au 416-212-1650 ou sans frais au 1-866-767-7454.

**Veillez joindre votre déclaration à la demande dûment remplie de votre agence et poster le tout à :**

ServiceOntario  
Bureau des services de permis d'exercer  
C.P. 4500  
Kingston (Ontario) K7L 0E1

## Annexe A : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge.

- Vous pouvez prendre connaissance de ces infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante : [Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037) (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037>)

Si vous avez été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes et que vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier pour celles-ci, vous n'êtes pas admissible à un permis.

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 57 (1)	Faux ou usage de faux en matière de passeport
2	Article 83.02	Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes
3	Article 83.03	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes
4	Article 83.04	Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes
5	Article 83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste
6	Article 83.19	Facilitation d'une activité terroriste
7	Article 83.21	Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste
8	Article 83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste
9	Article 83.23	Héberger ou cacher des terroristes
10	Article 83.231	Incitation à craindre des activités terroristes
11	Paragraphe 121 (1)	Fraudes envers le gouvernement
12	Article 129	Infractions relatives aux agents de la paix
13	Article 130	Prétendre faussement être un agent de la paix
14	Article 151	Contacts sexuels
15	Article 152	Incitation à des contacts sexuels
16	Article 153	Exploitation sexuelle
17	Article 153.1	Personnes en situation d'autorité
18	Article 163.1	Pornographie juvénile - production, distribution, etc.
19	Article 170	Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur
20	Article 172.1	Leurre
21	Article 220	Le fait de causer la mort par négligence criminelle
22	Article 235	Meurtre - premier ou deuxième degré
23	Article 239	Tentative de meurtre
24	Article 244	Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu
25	Article 245	Fait d'administrer une substance délétère
26	Article 264	Harcèlement criminel
27	Article 267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
28	Article 268	Voies de fait graves
29	Article 269.1	Torture
30	Alinéa 270 (1) (a)	Voies de fait contre un agent de la paix

Élément	Disposition	Description
31	Article 270.1	Désarmer un agent de la paix
32	Article 272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles
33	Article 273	Agression sexuelle grave
34	Paragraphe 279 (1)	Enlèvement
35	Article 279.1	Prise d'otage
36	Article 280	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans
37	Article 281	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans
38	Article 282	Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde
39	Article 283	Enlèvement
40	Article 318	Encouragement au génocide
41	Article 319	Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine
42	Article 324	Vol par dépositaire de choses frappées de saisie
43	Article 326	Vol de service de télécommunication
44	Alinéa 334 (a)	Vol de plus de 5 000 \$
45	Paragraphe 342 (1)	Vol, etc. de cartes de crédit
46	Article 344	Vol qualifié
47	Article 345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol
48	Article 346	Extorsion
49	Article 348	Introduction par effraction dans un dessein criminel
50	Article 356	Vol de courrier
51	Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1	
52	Article 362	Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration
53	Article 363	Obtention par fraude de la signature d'une valeur
54	Article 367	Faux
55	Article 368	Emploi d'un document contrefait
56	Article 374	Rédaction non autorisée d'un document
57	Article 375	Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait
58	Alinéa 380 (1) (a)	Fraude de plus de 5 000 \$
59	Article 382	Manipulations frauduleuses d'opérations boursières
60	Article 385	Cacher frauduleusement des titres
61	Article 386	Enregistrement frauduleux de titre
62	Article 387	Vente frauduleuse d'un bien immeuble
63	Article 388	Reçu destiné à tromper
64	Article 389	Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent
65	Article 390	Reçus frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>

Élément	Disposition	Description
66	Article 392	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers
67	Paragraphe 393 (1)	Fraude en matière de prix de passage, etc.
68	Article 394	Fraudes relatives aux minéraux précieux
69	Article 394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement
70	Article 396	Infractions relatives aux mines
71	Article 407	Contrefaçon d'une marque de commerce
72	Article 423	Intimidation
73	Article 423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire
74	Paragraphe 430 (4.1)	Méfait : culte religieux
75	Article 433	Incendie criminel : danger pour la vie humaine
76	Article 434	Incendie criminel : dommages matériels
77	Article 434.1	Incendie criminel : biens propres
78	Article 435	Incendie criminel : intention frauduleuse
79	Article 436	Incendie criminel par négligence
80	Article 462.31	Recyclage des produits de la criminalité
81	Article 467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle

**Tableau 2 - Infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada)**

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 5 (1)	Trafic de substances
2	Paragraphe 6 (1)	Importation et exportation